



The European Agricultural Fund for Rural Development:  
Europe investing in rural areas

# Rapport annuel de mise en œuvre

## France - Rural Development Programme (Regional) - Guyane

<b>Rapport annuel de mise en œuvre</b>	
<b>Période</b>	01/01/2020 - 31/12/2020
<b>Version</b>	2020.0
<b>Statut - Nœud actuel</b>	Accepté par la CE - European Commission
<b>Référence nationale</b>	
<b>Date d'approbation par le comité de suivi</b>	29/06/2021

<b>Version du programme en vigueur</b>	
<b>CCI</b>	2014FR06RDRP003
<b>Type de programme</b>	Programme de développement rural
<b>Pays</b>	France
<b>Région</b>	Guyane
<b>Période de programmation</b>	2014 - 2020
<b>Version</b>	12.0
<b>Numéro de la décision</b>	C(2020)6625
<b>Date de la décision</b>	22/09/2020
<b>Autorité de gestion</b>	Région Guyane
<b>Organisme de coordination</b>	Mission de coordination des organismes payeurs (MCFA)

## Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	11
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	22
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	23
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	23
1.f1) ATLSBS.....	24
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	28
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	29
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	29
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	29
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	29
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	31
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	32
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	32
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	33
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	34
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	34
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	36
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	37
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	37
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	37
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	38

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission] .....	40
5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	42
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES .....	43
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	44
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 .....	45
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	47
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	48
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	49
Annexe II .....	50
Documents .....	60

# 1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

## 1.a) Données financières

Voir les documents joints

## 1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

### 1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2020			3,40	36,77	9,25
	2014-2019			2,41	26,06	
	2014-2018			0,91	9,84	
	2014-2017			0,40	4,33	
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2020					93,00
	2014-2019					
	2014-2018			8,00	8,60	
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2020			1 030,00	93,81	1 098,00
	2014-2019			1 030,00	93,81	
	2014-2018			1 030,00	93,81	
	2014-2017			251,00	22,86	
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2020	1,84	35,21	1,84	35,21	5,23	
	2014-2019	1,50	28,71				
	2014-2018	0,98	18,75	0,98	18,75		
	2014-2017	0,18	3,44	0,18	3,44		
	2014-2016						
	2014-2015						
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	5 634 292,99	86,46	2 681 387,02	41,15	6 516 764,71
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	640 513,99	29,84	405 792,92	18,90	2 146 705,88
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	10 280 884,90	83,98	5 142 107,35	42,00	12 242 705,88
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	65 000,00	10,62	91 000,00	14,87	611 764,71
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	4 661 564,12	88,30	2 370 900,59	44,91	5 279 412,76
M21	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	1 070 000,00	45,47			2 352 941,18
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	22 352 256,00	76,68	10 691 187,88	36,68	29 150 295,12

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2020	0,80	51,53	0,80	51,53	1,55
		2014-2019	0,73	47,02	0,73	47,02	
		2014-2018	0,65	41,87	0,65	41,87	
		2014-2017	0,50	32,20	0,50	32,20	
		2014-2016					
		2014-2015	0,12	7,73			
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	5 215 606,50	36,73	2 770 477,54	19,51	14 200 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	3 596 750,00	101,32	1 677 730,80	47,26	3 549 991,59
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	8 812 356,50	49,65	4 448 208,34	25,06	17 749 991,59

Domaine prioritaire 2C+							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
Investissements totaux en faveur d'une gestion efficace, multifonctionnelle et durable des forêts (€)		2014-2020			13 276 890,64	104,64	12 688 235,29
		2014-2019			8 623 106,40	67,96	
		2014-2018					
		2014-2017			6 240 734,79	49,19	
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	14 474 549,83	114,08	7 659 497,64	60,37	12 688 235,29
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	3 271 062,33	66,68	2 394 580,64	48,81	4 905 882,35
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	2 503 917,08	47,72	2 417 106,27	46,07	5 247 058,82
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	434 464,00	67,14			647 058,82
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	20 683 993,24	88,06	12 471 184,55	53,10	23 488 235,28

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2020	0,15	29,95	0,42	83,86	0,50
		2014-2019	0,27	53,91	0,27	53,91	
		2014-2018	0,03	5,99	0,03	5,99	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Pourcentage d'industries agroalimentaires soutenues (u)		2014-2020			12,00	60,00	20,00
		2014-2019			8,00	40,00	
		2014-2018			5,00	25,00	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	55 798,00	51,47	20 545,00	18,95	108 409,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	2 526 852,21	54,50	1 934 542,20	41,72	4 636 470,59
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	2 582 650,21	54,43	1 955 087,20	41,20	4 744 879,59

Priorité P4							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		2014-2020			7,41	29,45	25,16
		2014-2019			7,41	29,45	
		2014-2018			7,41	29,45	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2020			7,41	29,45	25,16
		2014-2019			7,41	29,45	
		2014-2018			7,41	29,45	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		2014-2020			7,41	62,82	11,79
		2014-2019			7,41	62,82	
		2014-2018			7,41	62,82	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	160 641,02	34,74	149 357,56	32,30	462 352,93
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	1 119 098,77	48,83	664 829,06	29,01	2 291 758,55
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	882 338,26	57,35	882 338,26	57,35	1 538 516,19
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	12 582 314,83	271,44	4 205 486,23	90,73	4 635 389,41
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	254 477,72	144,20	74 264,79	42,08	176 470,59
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	14 998 870,60	164,74	5 976 275,90	65,64	9 104 487,67



Domaine prioritaire 5C							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)		2014-2020	862 745,07	100,00	862 745,07	100,00	862 745,10
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	670 500,00	103,62	647 058,80	100,00	647 058,82
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	0,00	0,00			294 117,65
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	670 500,00	71,24	647 058,80	68,75	941 176,47

Domaine prioritaire 5E							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)		2014-2020					0,01
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	6 414,60	13,63	6 414,60	13,63	47 058,82
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	82 550,46	100,00	82 550,46	100,00	82 550,46
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	88 965,06	68,64	88 965,06	68,64	129 609,28

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2020					35,00
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2020			98,19	110,66	88,73
		2014-2019			98,19	110,66	
		2014-2018			98,19	110,66	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2020			98,19	110,66	88,73
		2014-2019			98,19	110,66	
		2014-2018			98,19	110,66	
		2014-2017			98,19	110,66	
		2014-2016			98,19	110,66	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	27 167 890,52	66,00	12 459 127,58	30,27	41 164 705,88
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	6 977 856,11	53,46	4 730 243,69	36,24	13 052 941,17
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	34 145 746,63	62,98	17 189 371,27	31,70	54 217 647,05

## **1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire**

### **1. Rappel de la maquette et du contexte de l'année 2020**

La maquette du PDR de Guyane s'élève à 112 M€ de FEADER et 172 M€ en dépenses publiques totales (85 % de cofinancement sur l'ensemble des mesures). Cette maquette est répartie en 6 priorités, dont la P1 qui est transversale. L'assistance technique (AT) n'est pas incluse dans une priorité. Néanmoins, elle fait partie tout au long de ce RAMO de notre analyse que ce soit en termes de programmation que de paiement.

La France a été touchée par l'épidémie de coronavirus (COVID-19) depuis le début de l'année 2020. Le Président de la République a pris la décision de confiner tout le territoire français dès le 17 mars 2020 afin de limiter la propagation du virus. Ce confinement total s'est traduit par l'interdiction des déplacements, par la fermeture des établissements d'enseignement, des commerces, des entreprises, des administrations et donc l'arrêt de l'activité économique. A partir du 11 mai 2020, un déconfinement a été mis en place en plusieurs phases notamment en matière de déplacement, d'ouverture des entreprises et des établissements d'enseignement et des espaces publics.

Cette crise sanitaire liée à la COVID-19 qui sévit actuellement au niveau mondial a des répercussions sur tous les pans économiques dans le Monde, en Europe, en France et dans toutes les régions, y compris en Guyane.

Pour la Guyane, dès le mois de juin 2020 a été observée une accélération de la propagation de la COVID-19, obligeant les autorités locales à prendre des mesures très restrictives pour essayer de limiter la circulation du virus : diminution très forte du trafic aérien, restrictions de circulation routière avec mise en place d'un couvre-feu, fermeture des commerces dès 17h00 et le week-end, fermeture des lieux publics avec interdiction de rassemblement de plus de 10 personnes, quartiers et communes confinés. La fin de l'état d'urgence sanitaire a été fixée par le gouvernement au 30 octobre 2020 pour la Guyane.

Et c'est dans ce contexte très particulier de crise sanitaire que l'AG a continué ses activités pour permettre aux bénéficiaires d'être payés et de faire avancer le taux de programmation.

### **2. Modifications apportées au contenu du PDRG**

En 2020, deux modifications ont été réalisées sur le PDR Guyane, la V11 et la V12.

A ces occasions plusieurs propositions de modification du PDRG ont été soumises à la consultation écrite de Comité de suivi en juin 2020 et en décembre 2020.

Les axes majeurs de ces modifications sont les suivants :

- **Modification V11**

En concertation étroite avec ses partenaires (Services de l'Etat, organisations professionnelles, financeurs), l'AG a cherché à redéfinir la maquette du PDR afin que celle-ci, tout en respectant la stratégie élaborée en 2015, soit davantage en cohérence avec les besoins actualisés du territoire.

En effet, l'AG a examiné l'état d'avancement de chaque mesure du PDR afin d'identifier les éventuels besoins en crédits FEADER nécessaires pour soutenir jusqu'à la fin de la programmation de nouveaux projets en réponse aux besoins du territoire et a contrario les mesures apparaissant sur-dotées face aux

besoins, voire les mesures devenues inutiles du fait d'une satisfaction des besoins hors PDR.

Enfin, tous les besoins actualisés lors de la V10 n'ont pas pu bénéficier de crédits supplémentaires du fait de transferts entre mesures, l'AG a dû avec ses partenaires opérer des choix et a privilégié les enjeux majeurs pour le territoire.

A noter que les mouvements de maquette de la V11 privilégient les transferts intra-domaines prioritaires, afin de préserver l'équilibre du PDRG et de continuer à répondre aux besoins diagnostiqués lors de sa rédaction. De plus, l'augmentation significative de l'enveloppe allouée à la priorité 4 (restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes agricole et forestiers) marque l'ambition renforcée du Programme d'appréhender les enjeux environnementaux.

Finalement, l'AG et ses partenaires ont eu à cœur d'optimiser l'intervention du FEADER sur le territoire, dans un contexte de crise sanitaire (COVID-19) marquée par des besoins supplémentaires et face à un accès lacunaire aux soins dans les communes isolées ou éloignées.

#### • **Modification V12**

Afin de lutter contre les effets de la crise découlant de la propagation de la COVID-19, l'autorité de gestion a proposé une modification de la version 11 du programme, faisant suite à la concertation avec les acteurs du territoire. Il s'agit principalement d'introduire une nouvelle mesure exceptionnelle et temporaire pour répondre aux problèmes de liquidités qui mettent en péril la continuité des activités agricoles et la pérennité des petites entreprises exerçant des activités de transformation et de commercialisation de produits agricoles en Guyane.

Cette nouvelle mesure a été dotée d'un montant FEADER de 2 000 000 €, soit 2 352 941.18 € de dépenses publiques avec une cible de 350 entreprises à soutenir.

### **3. Etat d'avancement des réalisations au 31/12/20**

Au 31 décembre 2020, la programmation s'élève à **117 336 429.70 €**, soit **89 %** de la maquette en DPN. Ce sont **3173** projets qui ont été programmés, entre 2015 et 2020.

De plus, **55 388 597.40 €** en DPN ont été payés aux bénéficiaires depuis le début de la programmation soit **42 %** de la maquette. Le montant payé sur l'année **2020** s'élève à **18 128 270.47 €** en DPN.

L'autorité de gestion a respecté le profil de consommation de ses crédits puisqu'elle a atteint à la fin de l'exercice 2020 le seuil de dégagement imposé (soit 45 916 939 €).

Au regard du volume important de crédits à payer en 2020, un véritable plan d'accompagnement a été mis en place dès janvier 2020 pour certifier de la manière la plus optimale possible l'ensemble des fonds et éviter toute perte de crédits.

Un travail collaboratif piloté par le Pôle Affaires Européennes a été engagé en lien avec l'ensemble des partenaires institutionnels.

**Ainsi, plusieurs actions très concrètes ont été mises en œuvre par l'autorité de gestion pour respecter les principales échéances imposées par les règlements européens :**

- **La modification du PDRG dans le cadre de l'exercice de la performance ;**
- **L'organisation de 11 comités régionaux de programmation des aides et d'1 comité régional de**

**suivi des fonds européens ;**

- **L'organisation de réunions de travail régulières avec les services partenaires**, permettant de suivre l'avancement des programmes et d'identifier les difficultés rencontrées par les services instructeurs et/ou les maîtres d'ouvrages pour la mise en œuvre des opérations ;
- **Le renforcement de tableau de suivi en complément des tableaux « état d'avancement » déjà existants ;**
- **La mise en œuvre d'un groupe de technique (réunions DO) en vue** : d'accélérer la mise en paiement des demandes et l'atteinte du DO (Dégagement d'Office) ; Cette accélération passe par l'organisation de réunions mensuelles, avec les différents partenaires institutionnels (service instructeur, préfecture, DEAAF, AG, ASP etc.) Ces réunions permettent de lever les freins liés aux dossiers (déblocages des conventions, avenant, contrôle sur place etc.) Une mise en lien des différents acteurs pour un traitement optimisé des demandes de paiement.

#### **4. Etat d'avancement de la contribution du PDR GUYANE aux domaines prioritaires**

L'analyse de chaque mesure et TO permet de détailler leur contribution aux domaines prioritaires associés.

*A noter, les mesures associées aux DP relèvent de contributions prioritaires identifiées à la section 5.2 et/ou dans la section 8 du PDRG. Néanmoins pour la priorité 1 ce ne sont que des contributions secondaires.*

- **Domaine Prioritaire 1 : favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales**

Cette priorité, déclinée en 3 DP (DP1A, DP1B, DP1C), concerne les mesures : 1, 2 et 16.

La priorité 1 étant considérée comme transversale, aucune mesure n'y contribue de manière directe. Ainsi de nombreux dossiers en faveur de la formation, de l'innovation et du transfert de connaissance ont été programmés et payés en tout ou partie, mais affectés en impacts prioritaires au DP2A, bien qu'ils contribuent indirectement également au DP de la P1. Les mesures 1 (formation), 2 (conseil), et 16 (coopérations) sont liées entre elles, car elles répondent à un besoin de la profession agricole. En raison de cette transversalité les appels à projet sont lancés de manière simultanée afin de permettre une cohérence dans les actions d'accompagnement entre la formation, le conseil, la coopération.

- **La mesure 1** avec les TO111/TO121/TO122

Au 31/12/2020, le montant payé au titre de cette mesure s'élève **2 706 232.47 €** en DPN soit **39%** de la maquette. Pour l'année **2020**, le montant est de **49 895.23 €** en DPN.

- **La mesure 2** avec le TO 211

Au 31/12/2020, le montant payé au titre de cette mesure s'élève à **405 792.93 €** en DPN soit **30%** de la maquette. Pour l'année **2020**, le montant est de **174 071.85 €** en DPN.

- **La mesure 16** avec le TO 1601/ TO 1602/ TO 1605

Au 31/12/2020, le montant payé au titre de cette mesure s'élève à **2 571 738.23 €** en DPN soit **44%** de la maquette. Pour l'année **2020**, le montant est de **452 282.17 €** en DPN.

- **Domaine Prioritaire 2 : amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des**

## **technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts**

Au 31/12/2020, le montant payé au titre de cette priorité s'élève à **27 610 580.77 €** en DPN soit **41%** de la maquette. Pour l'année **2020**, le montant payé est de **6 765 756.25 €** en DPN.

Cette priorité regroupe 3 domaines prioritaires :

**Le DP 2A contribue à améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole.**

Au 31/12/2020, le montant payé au titre de cette priorité s'élève à **10 691 487.88 €** en DPN soit **39%** de la maquette. Pour l'année **2020**, le montant est de **2 004 619.79 €** en DPN.

6 mesures contribuent au DP 2A, soit :

- **La mesure 1** avec les TO111/TO121/TO122

Au 31/12/2020, le montant payé au titre de cette mesure s'élève à **2 681 387.02 €** en DPN soit **41%** de la maquette. Pour l'année **2020**, le montant est de **595 740.75 €** en DPN.

En 2020 il y a eu 5 paiements **TO 111** (*Formation professionnelle spécifique agricole, agro-alimentaire et forestière*) à hauteur de **159 508.65 €** en DPN. Ces paiements correspondent aux soldes des dossiers de l'AAP lancé en 2018. Cependant, tous les dossiers n'ont pas fait l'objet d'un paiement, suite à la crise sanitaire la date de fin de l'AAP a été prolongée pour permettre aux bénéficiaires de clôturer leurs interventions. Un nouvel AAP a été lancé en 2020 pour une durée de deux ans (2020-2022) les paiements qui devront intervenir au titre de cet AAP sont attendus au cours du premier trimestre 2023. Cet appel à projets a pour but de permettre aux organismes de formation, de maintenir leurs activités avant le lancement du nouveau programme. En effet, il est important de maintenir les dispositifs afin de soutenir l'activité agricole pendant la période transitoire.

Sur le **TO 121** (*Diffusion de connaissances à destination des actifs des petites exploitations agricoles*), il y a eu 8 paiements en 2020 à hauteur de **251 614.44 €** en DPN. Au 31/12/2020 le montant payé sur ce TO est de **1 092 983.66 €** en DPN. Tout comme le TO 111 les paiements sur cette mesure sont attendus dans le courant du premier semestre 2021. Un AAP a également été relancé en fin d'année 2020 afin de maintenir l'activité agricole pendant la période transitoire.

Sur le **TO 122** (*Information et diffusion de connaissances et de pratiques agricoles et forestières*) il y a eu 6 paiements au 31/12/2020 à hauteur de **144 617.16 €** en DPN. Au 31/12/2020 le montant payé sur ce TO est de **1 345 920.10 €** en DPN. Même situation que sur les deux précédents TO de la mesure 1, les paiements interviendront courant premier semestre 2021. Et un nouvel AAP sera lancé pour maintenir les actions de formation sur le territoire.

- **La mesure 2** avec le TO 211 (*Conseil aux entreprises*)

Au 31/12/2020, le montant payé s'élève à **405 792.92 €** en DPN soit **19%** de la maquette. Pour l'année **2020**, le montant est de **171 071.07 €** en DPN, avec 11 projets payés.

Ce TO a connu un démarrage tardif avec une mise en concurrence puis un AAP. Les opérations devaient se terminer en décembre 2020 mais tout comme les AAP de la mesure 1 cet AAP a été prorogé à cause de la

crise sanitaire 2020. De plus, ce TO connaît un fort taux de sous-réalisation. Les organismes de conseil ont du mal à justifier les conseils individuels. C'est pourquoi sur l'AAP lancé en fin 2021 le conseil individuel a été prévu au travers de la mesure 1 afin de ne pas pénaliser les bénéficiaires.

○ **La mesure 4** avec le TO 411 (*Modernisation des exploitations*)

Le TO 411 contribue fortement au DP2A. En effet, les agriculteurs ont encore besoin de s'équiper pour développer leurs exploitations. Lors de la modification V11 il y a eu un abondement de crédits supplémentaires de l'ordre de 2 485 300 €. A ce jour, 8 482 499.05 € de FEADER sont déjà programmés pour une enveloppe de 9 386 300 € de FEADER soit près de 90 % de la maquette. Au 31/12/2020, le montant payé s'élève à **5 142 107.35 €** en DPN soit **47%** de la maquette. Pour l'année **2020**, le montant payé est de **628 079.08 €** en DPN. Du fait de la situation particulière due à la crise COVID-19, de nombreux agriculteurs ont dû demander une prorogation de leur convention financière. En effet, du fait de la réduction des transports aériens et maritimes, le matériel commandé n'a pas pu être livré.

○ **La mesure 6** TO 631 (*Dotation Petite Agriculture*)

Ce TO accuse toujours des retards de paiement. Ces retards s'expliquent par le démarrage tardif du TO 631 (Dotation Petite Agriculture (DPA)). En effet, pour lancer le TO 631, il a fallu accompagner les potentiels porteurs de projet (agriculteur informel, structuration, accompagnement) qui ne disposaient pas du diplôme minimum pour prétendre à cette aide. Le premier dossier n'a été programmé qu'en début 2020 avec une fin d'exécution prévue pour les années suivantes.

Au 31/12/2020, le montant payé s'élève à **91 000 €** en DPN soit **37%** de la maquette. Pour l'année **2020**, le montant payé est de **91 000 €** en DPN. Il s'agit du paiement des premiers dossiers de dotation petite agriculture. Pour rappel cette mesure a eu un démarrage compliqué, avec des adaptations spécifiques à mettre en place pour s'adapter à la petite agriculture guyanaise et permettre aux agriculteurs locaux de déposer des demandes sur le TO 631. Cependant des difficultés demeurent notamment en matière de structuration de la petite agriculture car un certain nombre des agriculteurs formés sont en cours de structuration de leur exploitation.

○ **La mesure 16**, avec les TO 1611 (*Coopération pour l'innovation*) / TO 1621 (*RITA*)

Ces TO ont été programmés à 100% de maquette. Cependant grâce à la sous-réalisation 1 à 2 opérations seront programmées avec les crédits des dossiers soldés au prorata. Sur le TO 1621 toute l'enveloppe FEADER a été programmée lors de 4 appels à projet. Au 31/12/2020, le montant payé s'élève à **2 370 900.59 €** en DPN soit **49%** de la maquette. Pour l'année **2020**, le montant payé est **518 728.12 €** en DPN. La crise sanitaire a fortement ralenti la réalisation des opérations, et donc des délais plus longs pour les remontées de dépenses.

○ **La mesure 21**, avec le TO 2111 (*Soutien exceptionnel crise Covid-19*)

**456 demandes d'aide** ont été instruites et programmées dont **343 demandes sélectionnées** pour un montant de **1 124 000 €** en DPN soit **48 %** de la maquette avant le 31/12/2020. Les dossiers seront payés en 2021. Il y eu très peu de demandes de PME de transformation et de commercialisation des produits agricoles car il a été difficile d'obtenir les éléments prouvant la perte du chiffre d'affaires pour ces entreprises.

**Le DP 2B facilite l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations.**

Au 31/12/2020, le montant payé au titre de cette mesure s'élève à **4 448 208.34 €** en DPN soit **49%** de la maquette. Pour l'année **2020**, le montant est de **644 913.89 €** en DPN.

2 mesures contribuent au DP 2B :

- **La mesure 4** avec le TO 431 (*Foncier agricole*)

2 bénéficiaires principaux : la CTG (Collectivité Territoriale de la Guyane) et l'EFPAG (Etablissement Public Foncier d'Aménagement de la Guyane). Au 31/12/2020, le montant payé s'élève à **2 770 477.54 €** en DPN soit **20%** de la maquette. Pour l'année **2020**, le montant payé est de **515 503.09 €** en DPN. Pour rappel, ce TO a bénéficié de crédits supplémentaires pour la programmation d'opérations d'aménagement foncier agricole en 2021. Dans le cadre spécifique de la Guyane avec une forêt primaire importante, il est primordial que les structures publiques proposent du foncier aménagé afin d'installer de nouveaux agriculteurs.

- **La mesure 6** avec le TO 611 (*Dotation Jeunes Agriculteurs*)

Ce TO connaît une programmation inférieure aux prévisions avec 8 dossiers par an au lieu de 10. En effet, la pré-instruction de ces dossiers est confiée à la Chambre d'Agriculture de Guyane, nouvelle mission pour la Chambre d'Agriculture, ce qui a ralenti fortement l'instruction des dossiers, encore plus avec la crise Covid-19 qui entravé l'accompagnement des agriculteurs. Les conseillers de la Chambre d'Agriculture de Guyane se sont formés afin de mieux orienter les agriculteurs sur leurs dossiers. Au 31/12/2020, le montant payé s'élève à **1 677 730.80 €** en DPN soit **49%** de la maquette. Pour l'année **2020**, le montant est de **129 410.80 €** en DPN.

**Le DP 2C contribue à améliorer la performance économique des exploitations forestières dans le cadre d'une gestion durable des forêts.**

Au 31/12/2020, le montant payé s'élève à **12 471 187.55 €** en DPN soit **53%** de la maquette. Pour l'année **2020**, le montant est de **4 116 222.56 €** en DPN.

- **La mesure 4** avec le TO 433 (*Dessertes Bois œuvre*)

Au 31/12/2020, le montant payé s'élève à **de 7 659 497.64 €** en DPN soit **61%** de la maquette. Pour l'année **2020**, le montant payé est de **3 021 179.04 €** en DPN. La parution de l'arrêté ministériel sur le Plan régional de la forêt et du bois a permis de programmer l'ensemble des dossiers en attente et de payer plus de 2 millions d'euros, ce qui a grandement contribué à l'atteinte du DO 2020.

- **La mesure 7** avec le TO 712 (*Plans de gestion forestière durable*)

Ce TO a comme unique bénéficiaire l'Office National de la Forêt (ONF). Au 31/12/2020, le montant payé s'élève à **2 394 580.65 €** en DPN soit **49%** de la maquette. Pour l'année **2020**, le montant payé est de **183 043.53 €** en DPN.

Le taux de programmation de cette mesure s'élève à 69 %. Afin d'assurer les besoins de crédits durant la période de transition 2021-2022, 1 200 000€ de FEADER socle seront rajoutés sur la V13.

L'exploitation forestière en Guyane se fait exclusivement en forêt naturelle, dans des secteurs à haute valeur naturelle en particulier d'un point de vue de la biodiversité et de la séquestration carbone. Le plan de gestion forestière constitue un des fondements de la gestion durable des forêts. Ce type d'opération concerne l'élaboration des plans de gestion forestière telle que prévus dans la charte d'exploitation forestière à faible



impact mise en œuvre par la filière forêt-bois en Guyane. Ces actions permettent une protection, une gestion et une exploitation durable de la forêt et de la ressource en bois tout en préservant les zones d'intérêt patrimonial, archéologique, d'ouverture au public et de maintenir des surfaces boisées ainsi que leur haute valeur naturelle.

- **La mesure 8** avec le TO 861 (*Exploitations forestières*)

Pour ce TO, près de 80 % de l'enveloppe FEADER a été programmée. En effet, le besoin en matériel reste important pour les exploitants forestiers pour une exploitation durable de la forêt. De ce fait, lors d'une prochaine modification du PDRG, un abondement de FEADER sera nécessaire au vu des dossiers déposés. Au 31/12/2020, le montant payé s'élève à **2 417 106.27 €** en DPN soit **47 %** de la maquette. Pour l'année **2020**, le montant payé est de **912 000 €** en DPN.

- **La mesure 16** avec le TO 1622 (*Soutien aux projets forestiers innovants*) et le TO 1671 (*Aide aux démarches collectives pour le développement du secteur forestier*)

Sur ces TO il n'y a aucun paiement depuis le début de la programmation. Une opération est programmée sur le TO 1622. Ce TO a une cadence assez lente car la filière bois notamment l'animation bois en Guyane est très peu structurée. De ce fait, un Appel A Projet sera lancé prochainement afin de susciter des dépôts de dossiers.

### **Domaine Prioritaire 3 : promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture.**

Au 31/12/2020, le montant payé s'élève à **1 955 087.20 €** en DPN soit **42%** de la maquette. Pour l'année **2020**, le montant est de **267 039.46 €** en DPN.

Seul le DP3A a été sollicité. Il contribue à améliorer compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles.

Les mesures contribuant au DP 3A sont :

- **La mesure 3** TO 311 (*Systèmes qualité*)

Au 31/12/2020, le montant payé s'élève à **20 545.00 €** en DPN soit **13%** de la maquette. Pour l'année **2020**, le montant payé est de **6 563.00 €** en DPN. Certes, cette mesure fonctionne avec beaucoup des projets d'un faible montant.

- **La mesure 4** TO 421 (*Industries agroalimentaires*)

Au 31/12/2020, le montant payé sur cette mesure s'élève à **1 934 542.20 €** en DPN soit **43%** de la maquette. Pour l'année **2020**, le montant payé est de **260 476.46 €** en DPN. Le secteur de la transformation et de la commercialisation de produits agricoles se développe en Guyane permettant de trouver sur le marché local des produits agricoles transformés. Cette filière se met en place progressivement en Guyane et les besoins en matériels sont accrus.

#### **Domaine Prioritaire 4 : restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie**

Au 31/12/2020, le montant payé sur cette priorité s'élève à **5 976 275.90 €** en DPN soit **69%** de la maquette. Pour l'année **2020**, le montant payé est de **1 506 676.49 €** en DPN. Les agriculteurs s'engagent de plus en plus sur des démarches agro-écologiques.

Cette priorité regroupe 3 domaines prioritaires :

- Le DP 4A contribue à restaurer, préserver et renforcer la biodiversité, y compris dans les zones relevant de Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et les zones agricoles à haute valeur naturelle, ainsi que les paysages européens.
- Le DP 4B vise à améliorer la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides.
- Le DP 4C prévient l'érosion des sols et améliore la gestion des sols.

Par ailleurs, les mesures suivantes contribuent au DP4 :

- **La mesure 4** avec le TO 441 (*Investissements agricoles non productifs*)

Toute l'enveloppe FEADER a été programmée et les dossiers déposés sont en attente de traitement. En effet, l'aide est liée aux MAEC et permet aux agriculteurs de s'équiper dans le cadre de mesures environnementales appliquées aux exploitations agricoles. Lors de la prochaine modification ce TO bénéficiera d'un abondement.

Au 31/12/2020, le montant payé sur cette mesure s'élève à **149 357.56 €** en DPN soit **37%** de la maquette. Pour l'année **2020**, le montant payé est de **103 974.51 €** en DPN.

- **La mesure 10** avec le TO 1012 (*MAE Valorisation*)

Au 31/12/2020, le montant payé sur cette mesure s'élève à **664 829.06 €** en DPN soit **38%** de la maquette. Pour l'année **2020**, le montant payé est de **293 109.81 €** en DPN.

- **La mesure 11** avec le TO 1111 (*Conversion Bio*) et TO 1121 (*Maintien Bio*)

Au 31/12/2020, le montant payé sur cette mesure s'élève à **882 338.26 €** en DPN soit **57%** de la maquette. Pour l'année **2020**, le montant est de **196 683.26 €** en DPN.

Cette mesure reste très sollicitée. En effet, la politique ministérielle prône une alimentation plus saine avec des produits bio en restauration collective. Par conséquent, les produits bio dans les cantines et dans la restauration collective sont privilégiés en Guyane. Ainsi, les agriculteurs guyanais du fait de peu de mécanisation, d'utilisation très légère d'intrants, d'une agriculture à petite échelle, sont de fait dans des pratiques d'agriculture biologique.

- **La mesure 13** avec TO 1321(*ICHN*)

L'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN) est un dispositif essentiel de soutien à l'agriculture dans les zones aux conditions d'exploitation difficiles devant faire face à des handicaps naturels générant des surcoûts importants, comme c'est le cas en Guyane. Ainsi, le principal enjeu pour la programmation de la mesure ICHN consiste à absorber une partie des surcoûts générés par les conditions

naturelles (le climat, les conditions pédologiques,). Cette mesure est instruite par la DEAAF et l'AG est en charge des campagnes de communication pour les déclarations annuelles.

Au 31/12/2020, le montant payé sur cette mesure s'élève à **4 205 486.23 €** en DPN soit **91%** de la maquette. Pour l'année **2020**, le montant payé est de **824 973.66 €** en DPN.

- **La mesure 16** avec le TO 1651 (*Animation environnementale*)

Pour ce TO au 31/12/2020, le montant payé sur cette mesure s'élève à **74 264.79 €** en DPN soit **42%** de la maquette. Pour l'année **2020**, le montant payé est de **69 935.26 €** en DPN.

Les campagnes pour les mesures surfaciques M10 et M11 (MAEC-Bio) 2016, 2017, 2018 et 2019 ont été payées à 100%. En 2021, il reste encore des déclarations de surface de la campagne 2020 à payer. Les campagnes annuelles de la M13 (ICHN) sont payées à 100%. On observe une augmentation des déclarations de surface chaque année avec de nouveaux demandeurs qui rentrent dans la démarche agro-écologique.

**Domaine Prioritaire 5 : promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie**

Au 31/12/2020, le montant payé sur cette priorité s'élève à **736 023.86 €** en DPN soit **69%** de la maquette. Pour l'année **2020**, le montant payé est de **653 473.40 €** en DPN.

Cette priorité regroupe 2 types de domaines prioritaires :

**Le DP 5C** qui permet de faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bio économie en Guyane Ainsi, les mesures suivantes contribuent au DP 5C :

- **La mesure 6** avec le TO 641 (*Exploitations biomasse et bois-Energie*)

Sur ce TO au 31/12/2020, le montant payé sur cette mesure s'élève à **647 058.80 €** en DPN soit **100%** de la maquette. Ce paiement intervient suite à la signature du Plan Régional Forêt Bois qui bloquait la programmation sur ce TO.

- **La mesure 16** avec le TO 1661 (*Animation Biomasse, Bois-Energie*)

2 opérations programmées sur ce TO suite à la mise en œuvre de la filière biomasse Un appel à projet a été lancé en 2020. 3 opérations ont été sélectionnées pour la totalité de l'enveloppe. A ce jour 2 opérations sont programmées et une en cours d'instruction. Les premiers paiements interviendront d'ici 2 ans à la clôture de l'AAP.

**Le DP 5E** contribue à promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie. Les mesures suivantes contribuent à cette priorité :

- **La mesure 8** avec le TO 821 (*Agroforesterie*).

Sur ce TO au 31/12/2020, le montant payé sur cette mesure s'élève à **6 414.60 €** en DPN soit **14%** de la maquette. Pour rappel, deux dossiers ont été programmés fin 2018 et fin 2019. Concernant le premier

dossier, les travaux liés aux opérations n'étaient pas encore finalisés en 2018. Sur le second dossier les services instructeurs font face à un manque de réactivité du porteur. Cela peut s'expliquer par le fait que ce porteur bénéficie de plusieurs subventions sur d'autres mesures du PDRG et qu'il priorise ses dépenses.

**- La mesure 10 TO1011 (*MAE Valorisation*)**

Les paiements de certaines MAEC ciblées sur la P5 ont été effectués par erreur sur la P4. Une demande de correction a été envoyée par l'ASP à la Commission. La P5 enregistre un montant qui s'élève à 70 167,89€ en FEADER.

Au 31/12/2020, le montant payé sur le DP 5E s'élève à **82 550,46 €** en DPN..

**Domaine Prioritaire 6 : promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales**

Au 31/12/2020, le montant payé sur cette priorité s'élève à **16 853 656.75 €** en DPN soit **37%** de la maquette. Pour l'année **2020**, le montant est de **8 205 097.35 €** en DPN.

Seul le domaine prioritaire 6B relève de cette priorité. Il concerne :

- **la mesure 7** avec les le TO 711 (*Plans et schémas*) et les TO 72 (sans le TO 7.1.2)

**La mesure 7** vise à répondre aux enjeux clés de développement des zones rurales en Guyane : promouvoir le développement local, aménager les massifs forestiers, favoriser le désenclavement et améliorer la salubrité publique. Elle est déclinée en plusieurs sous-mesures permettant de répondre à ces objectifs.

Au 31/12/2020, le montant payé sur cette mesure s'élève à **12 459 127.58 €** en DPN soit **39%** de la maquette. Pour l'année **2020**, le montant payé est de **6 643 184.64 €** en DPN.

Pour le **TO 711** (*Plans et schéma de développement des zones rurales*), 6 opérations sont programmées représentant 95 % de la maquette en DPN. Au 31/12/2020, le montant payé s'élève à **218 887.07 €** en DPN soit **31%** de la maquette. Il n'y a pas eu de paiement en 2020.

Pour le **TO 721** (*Adduction en eau potable en zone rurale*), 14 opérations ont été programmées représentant 100% de la maquette en DPN. Au 31/12/2020, le montant payé s'élève à **3 848 217.12 €** en DPN soit **38%** de la maquette. Pour l'année **2020**, le montant payé est de **86 268.53 €** en DPN.

Pour le **TO 722** (*Assainissement en zone rurale*), 8 opérations ont été programmées représentant plus de 100% de la maquette en DPN. Au 31/12/2020, le montant payé s'élève à **4 152 265.49 €** en DPN soit **70%** de la maquette. Pour l'année **2020**, le montant payé est de **548 509.76 €** en DPN.

Pour le **TO 723** (*Voiries rurales*), 7 opérations ont été programmées représentant plus de 100% de la maquette en DPN. Au 31/12/2020, le montant payé s'élève à **3 280 230.38 €** en DPN soit **42%** de la maquette. Pour l'année **2020**, le montant payé est de **1 628 982.20 €** en DPN.

Pour le **TO 724** (*Electrification en zone rurale*), 19 opérations ont été programmées représentant plus de 100% de la maquette en DPN. Au 31/12/2020, le montant payé s'élève à **6 096 460.46 €** en DPN soit plus de **100%** de la maquette. Pour l'année **2020**, le montant payé est de **2 096 454.34 €** en DPN.

Certaines communes souffrent d'un manque d'ingénierie en gestion et suivi de marchés AMO au sein des collectivités locales (porteurs principaux). De plus il y a des problèmes sur le financement des études préalables (qui n'est accepté que si le projet est déjà programmé), alors que souvent les EPCI ne peuvent pas avancer ces frais d'études. Par ailleurs, les travaux sont soumis à la saisonnalité, allongeant les délais de réalisation. En 2020, une cellule de l'Etat devrait se mettre en place pour accompagner les communes sur l'ingénierie projet (mise en œuvre, suivi, etc.).

Cependant pour ces TO qui sont en sur-programmation qui correspondent aux besoins importants de services de base dans les communes éloignées et isolées, lors d'une prochaine modification du PDRG, ils devront être abondés pour permettre les paiements des opérations réalisées.

Sur le **TO 725** (*Gestion des déchets en zone rurale*), un seul dossier est programmé.

Sur le **TO 726** (*Equipements sociaux et médico-sociaux en zone rurale*), la programmation des maisons de santé d'Apatou et de Papaichton devrait avoir lieu en 2021 faisant suite à la modification du PDRG et aux crédits relance EU.

○ **La mesure 19 : LEADER**

Au 31/12/2020, le montant payé sur cette mesure s'élève à **4 394 529.17 €** en DPN soit **32%** de la maquette. Pour l'année 2020, le montant payé est de **1 561 912.72 €** en DPN.

Au 31/12/2020, pour le **TO 1911** (*préparation stratégies LEADER*) le montant payé s'élève à **295 667.76 €** en DPN soit **100%** de la maquette.

Avec un taux de paiement de **27%** le **TO 1921** (*Opérations LEADER*) rattrape progressivement son retard. Aujourd'hui les 5 GAL sont bien installés bien que l'on constate toujours un peu de mouvement au sein des équipes d'animation, notamment sur le GAL du SUD qui a du mal à maintenir un animateur ou gestionnaire plus de 2 ans. Cela s'explique notamment par la localisation du GAL et par la nature de la structure porteuse le PARC AMAZONIEN qui n'est pas un EPCI et qui propose des contrats d'un an renouvelable contre des contrat de 3 ans en moyenne dans les autres GAL.

Le **TO 1931** (*Coopération LEADER*), une coopération Inter-GAL organisée en partie par le Réseau Rural se met en place pour susciter des projets de coopération administrative et autres entre les GAL. Des idées de projet de collaboration ont déjà été présentées en avis d'opportunité par certain GAL. Les projets se présentent aussi bien sous la forme de coopération inter-GAL que sur de la coopération transrégionale avec les voisins limitrophes du Suriname et du Brésil. Cependant l'outil 19.3 n'était pas encore finalisé en 2020. Aujourd'hui l'outil est créé et l'instruction des demandes d'aide sur la coopération peut être menée. 1 dossier est programmé sur le GAL NORD-OUEST et un autre est en cours d'instruction sur le GAL de L'EST.

**Pour le TO 1941** (*animation et fonctionnement LEADER*), le montant payé s'élève à **1 650 948.20 €** en DPN soit **60%** de la maquette au 31/12/2020. Pour l'année **2020**, le montant payé est de **563 973.70 €** en DPN.

Pour certains GAL situés en zones isolées l'accessibilité en tout ou en partie du territoire du GAL par la voie aérienne ou fluviale entraîne des coûts de déplacement dans le fonctionnement plus important que les autres GAL sur le territoire ou en France hexagonale.

Ces coûts de fonctionnement sont supérieurs comparativement aux GAL hexagonaux. Sachant qu'en fin de

programmation les paiements sur le T01941 devront représenter 25% maximum du TO 1921 par GAL un point de vigilance est à porter pour la fin de programmation afin de respecter le niveau de programmation attendu. Pour l'instant seul le GAL des savanes présente un taux de programmation sur la 1941 supérieur aux 25%. Ce dernier a été alerté sur la situation et les risques à venir.

**1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2017, 2018.

### 1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

Aucun élément

### 1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

1.f1) ATLSBS

**Priorité(s) et objectif(s) pour lesquels le programme est pertinent:**

	<b>Priorité</b>	<b>Objectif</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.1 - Partage des connaissances entre les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les centres de recherche
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.2 - Renforcement de la compétitivité et des capacités d'innovation dans l'économie maritime de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.3 - Encourager l'adaptation et la diversification des activités économiques en favorisant le potentiel de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.1 - Renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.2 - Exploration et protection des eaux marines et des zones côtières
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.3 - Gestion durable des ressources marines
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.4 - Exploitation du potentiel des énergies renouvelables de l'environnement marin et côtier de la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	3 - Améliorer l'accessibilité et la connectivité	3.1 - Promouvoir la coopération entre les ports
<input checked="" type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.1 - Favoriser une meilleure connaissance des défis sociaux dans la région atlantique
<input type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.2 - Préserver et promouvoir le patrimoine culturel de l'Atlantique



**Actions ou mécanismes utilisés pour mieux lier le programme avec l'ATLSBS**

**A. Les coordonnateurs des stratégies relatives aux bassins maritimes (principalement les coordonnateurs nationaux, les coordonnateurs des domaines stratégiques et/ou les coordonnateurs des objectifs ou les membres) participent-ils au comité de suivi du programme?**

Oui  Non

**B. Dans les critères de sélection, des points supplémentaires ont-ils été attribués aux mesures spécifiques visant à soutenir l'ATLSBS?**

Oui  Non

**C. Le programme a-t-il investi des fonds de l'UE dans l'ATLSBS?**

Oui  Non

Votre programme prévoit-il d'investir dans l'ATLSBS à l'avenir? Veuillez préciser (1 phrase spécifique)

**D. Résultats obtenus en rapport avec l'ATLSBS (sans objet pour 2016)**





**1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)**

nc

## **2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION**

### **2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.**

Le plan d'évaluation inter fonds a été validé par la commission ad hoc le 18 mai 2015, puis par le comité de suivi. Il n'a pas été modifié depuis cette occasion.

Cependant, même si les acteurs restent inchangés, le calendrier du plan d'évaluation connaît quelques modifications. Ces dernières proviennent d'une volonté de l'AG de combiner certains travaux d'évaluation afin de réduire les charges de travail et financières qu'elles représentent, ou d'en supprimer certaines, en fonction du rythme de la programmation. C'est le cas pour le FEDER, le FSE, ou encore le PCIA où l'évaluation de mise en œuvre a été renvoyée du fait de son démarrage laborieux.

Concernant le FEADER, aucune évaluation n'a été réalisée en 2020.

En revanche, suite aux recommandations du cabinet BRLi, 3 évaluations sont à prévoir pour l'année 2021 :

- Évaluation d'impact de la Mesure 1 (transfert de connaissances et actions d'information) du PDRG
- Évaluation d'impact des Mesures 4 (Investissements physiques) et 6 (Développement des exploitations et des entreprises) du PDRG
- Évaluation in itinere de la Mesure 7 (Service de base et rénovation des village) du PDRG

### **2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).**

Aucune évaluation a été réalisée en 2020

### **2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).**

Les ressources affectées à l'évaluation sont décrites dans les moyens de mise en œuvre du plan d'évaluation. Deux ETP sont censés être dédiés à l'évaluation de tous les programmes européens dont le PAE à la gestion. Ils font appel, comme inscrit au plan d'évaluation, à des cabinets externes quand les travaux le nécessitent.

Le nouvel évaluateur inter-fonds a pris ses fonctions en janvier 2020.

Quant aux outils de suivi du PDR identifiés dans le plan d'évaluation, on constate que l'Observatoire des programmes de développement rural (ODR) a été progressivement mis à disposition des autorités de gestion. Cependant, comme indiqué dans le plan d'évaluation, les données fournies par l'ODR ne sont pas

toujours suffisantes pour éclairer la diversité des situations et des indicateurs spécifiques à la Guyane.

C'est la raison pour laquelle des outils de suivi ont été mis en place localement, en lien direct avec OSIRIS. Il s'agit :

Des tableaux de suivi des indicateurs par TO en fonction de leur DP, mis en place suite à l'évaluation de mise en œuvre du PDRG2 en 2017. Ils sont complétés directement par les agents instructeurs concernés au PAE et à la DEAAF. Des sessions d'informations ont été menées auprès des agents à cette époque pour permettre leur rapide prise en main. Ces entrevues ont également permis de tester leur opérabilité et d'y apporter des améliorations au fil de l'eau. Ces outils sont opérationnels depuis 2019 mais force est de constater que leur appropriation n'est pas complète auprès de tous les services, notamment en raison d'un manque de formation continue au cours de l'année 2020 en lien avec le manque d'effectifs et d'un turn-over important des agents instructeurs qui nécessite une réappropriation systématique des outils et des procédures.

Ainsi, le recueil des indicateurs nécessaires au suivi du programme est encore chronophage et reste perfectible. Suite à ces constats, le service suivi-évaluation a entrepris début 2019 un travail de rédaction de « fiches procédures » dédiées au recueil des indicateurs à destination des instructeurs et des pilotes pour garantir une traçabilité des informations et une appropriation plus aisée de ce travail : fiches informatives sur les principes et l'organisation du suivi-évaluation, fiches de procédures « du recueil à la saisie des indicateurs », fiches contacts personnes ressources aides à l'évaluation, fiche échéancier RAMO pour anticiper au mieux le recueil des données, fiche procédures des appels d'offres, appels à manifestation d'intérêt et appels à projets.

Des tableaux de reporting pour tous les fonds sont gérés par les pilotes des programmes. Ils sont actualisés toutes les 6 semaines avec les données d'instruction et de paiement à jour. Ils permettent de suivre au jour le jour l'avancement du programme, l'atteinte du Dégagement d'Office (DO), l'état d'avancement du cadre de performance et génèrent des analyses graphiques visuelles utiles au partage et à l'analyse rapide de ces données.

Le guide de l'évaluation à l'attention du grand public a été mis en ligne sur le site Europe en Guyane. Ce document explique aux potentiels bénéficiaires les liens entre PI/ DP/ TO.

Sur le plan technique, le paramétrage des outils OSIRIS s'est achevé progressivement au cours de l'année 2018. En 2020 les derniers DDMO ont été finalisés par l'ASP.

Enfin, les équipements informatiques au PAE sont aussi très handicapants. Le réseau connaît régulièrement de gros ralentissements, les messageries sont souvent bloquées.

**2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.**

Aucune évaluation achevée définie

**2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.**

Please summarize the findings from evaluations completed in 2020, per CAP objective (or RDP priority, where appropriate).

Report on positive or negative effects/impacts (including the supporting evidence). Please don't forget to mention the source of the findings.

Aucune évaluation a été réalisée en 2020

**2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).**

Aucune activité de communication définie



**2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).**

Aucun suivi défini

### **3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES**

#### **3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme**

##### **1. Une année 2020 marquée par quelques changements au niveau des Ressources Humaines**

2 agents instructeurs ont rejoint l'équipe FEADER dont un qui avait pour mission l'instruction des dossiers sur la mesure 21.

Le Chargé de Contrôle et Appui Juridique a quitté ses fonctions le deuxième semestre 2020 et a été remplacé 5 mois après.

Le Service Qualité Contrôle a été renforcé par deux *Chargés du Suivi Administratif et Comptable* sur les dossiers FEADER.

##### **2. Une programmation constante**

Malgré la crise covid la programmation a suivi son cours (taux de programmation à 89% en 2020)

Des situations bloquantes ont évolué :

- Signature du Plan Régional Forêt-Bois (PRFB) qui a permis de programmer et de payer plus de 3 millions de crédits.
- Re-maquetage qui a permis un abonnement de certains TO en sur-programmation et permis de poursuivre la programmation

##### **3. Poursuite du plan d'actions pour améliorer la mise en œuvre du programme**

*Depuis fin 2017, les relations partenariales se sont fluidifiées et des réunions partenariales ont été mises en place :*

- La mise en place de réunions « plans de financement » avant les comités de programmation afin de vérifier en amont les taux de cofinancement attribués à chaque TO et suivre au plus près les dépenses prévues et réalisées ;
- La mise en place des points paiements et DO réguliers (1 tous les mois initialement) entre le PAE, la DEAAF et la DR ASP depuis l'été 2018, à l'initiative de l'ASP et du PAE, afin de permettre un meilleur suivi des paiements et mettre en place une stratégie efficace pour le dépassement du seuil du Dégagement d'Office.

Les sujets abordés lors de ces réunions sont : les points de blocage des demandes de paiement en cours d'instruction et ou de contrôle au niveau de l'ASP, des montants restant à payer pour le dépassement du seuil du DO, un point sur la programmation et le cadre de performance, la stratégie à adopter et les mesures sur lesquelles il est nécessaire d'aller chercher des paiements.

- Des réunions sur le suivi de la programmation LEADER et des situations bloquantes
- Réunion ponctuelle sur demande des GAL pour discuter, des points bloquants, de l'avancement et des sujets d'actualités. Les réunions avec le GAL du Sud a porté ses fruits ; en effet ce GAL a connu un début de programmation compliqué en raison notamment de sa situation géographique ; des

objectifs stratégiques ont été fixé et atteints.

Ces réunions sont très appréciées du partenariat et des équipes FEADER et donnent un vrai sens commun au suivi de l'avancée du programme tout en permettant d'avoir un même niveau d'information.

*Mise en place d'outils pour améliorer le suivi du PDRG :*

- Un tableau suivi de modification du PDR a été mis en place afin de faciliter les échanges et implémentations,
- Mise en place de tableaux de suivi LEADER par le Service Instructeur, par GAL afin de suivre l'avancée de dossiers transmis par les GAL (demande de subvention, avenants ou demande de paiement).
- Mise en place d'un reporting alimenté par le pilotage, l'instruction et la gestion pour un suivi croisé.

#### **4. Une année à flux tendu entre la mobilisation des partenaires pour l'atteinte du DO, la crise sanitaire, la modification stratégique du PRDG et la préparation du futur PO**

La planification annuelle de gestion du PDRG a été bouleversée par la crise sanitaire COVID-19, intervenue au mois de mars 2020.

En effet, les services et les équipes ont dû s'organiser au pied levé pour maintenir la continuité du service lors du confinement et l'atteinte des objectifs (DO + augmentation du taux de programmation).

Cela a nécessité :

- La mise en place du travail à distance avec les outils disponibles pas forcément maîtrisés par tous. De plus, les équipes ont dû faire face aux difficultés annexes en lien avec la sécurité informatique de la collectivité (accès aux réseaux à distance, utilisation d'outils de communication sécurisés)
- Une adaptation des méthodes de travail, avec la mise en place de réunion distancielle, alternance des présences physiques au bureau, prise en compte de la situation personnelle des agents, mise à disposition d'ordinateurs, acquisition d'amplificateur audio, webcam... .
- Les relations partenariales (COSDA, GTEP, Comité de Programmation GAL Comité technique...) ont connu l'installation d'un temps mort dû aux mesures sanitaires d'interdiction de réunion de plus de 6 personnes. En effet, la Guyane est un territoire avec des zones blanches et grises en matière de télécommunication ; de ce fait, la mise en place de réunions à distance via des outils numériques étaient limitées. Les équipes, ont dû organiser des comités sous la forme de consultation écrite en attendant de trouver des solutions techniques satisfaisantes.
- L'instruction des demandes de paiement a fait l'objet d'une adaptation, notamment en ce qui concerne les visites sur place. De plus, les conventions arrivant à termes durant la période de confinement ont également bénéficié d'une prorogation automatique (sans demande du porteur) de la caducité des conventions. Tous les appels à projet en cours ont également fait l'objet d'une prorogation. Toutes ces adaptations sont encadrées par une note du Service Qualité Contrôle du PAE qui avait pour objectif principal de ne pas pénaliser les bénéficiaires.

En conclusion la crise sanitaire a engendré un bouleversement brutal des habitudes. Cependant, les équipes sont restées disponibles pour apporter leur aide aux bénéficiaires. La priorité a été donnée à l'instruction des demandes de paiement pour permettre aux bénéficiaires d'avoir de la trésorerie malgré l'arrêt de leurs activités.



### 3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) <sup>1</sup>, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total de la dotation financière du PDR [Feeder]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR <sup>2</sup>	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) <sup>3</sup>
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	112 000 000,00	9,59	6,26

<sup>1</sup> Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feeder visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

<sup>2</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

<sup>3</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total de la dotation financière du PDR [Feeder]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	112 000 000,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	112 000 000,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement du Feeder	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

## **4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME**

### **4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action**

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

#### **Retour année 2020**

L'année 2020 s'est déroulée sur des rythmes dynamiques en début et fin d'année avec l'organisation et la participation à des événements multipartenaires et en présentiel : salon de l'agriculture, comité de réseau, assises de l'agriculture... De mars à septembre, le Réseau Rural s'est adapté aux conditions sanitaires pour poursuivre les échanges avec les partenaires en réalisation des visio-conférences et en poursuivant les échanges réguliers (email, téléphone etc.). La question de l'accompagnement des dynamiques en lien avec le sujet de la sécurité/résilience alimentaire était déjà présente mais a été exacerbée pendant la crise du COVID, ce qui a permis de démarrer des échanges avec les acteurs locaux pour pérenniser des initiatives à long terme pour le territoire. Cette année particulière a permis néanmoins de lancer toute la partie communication et d'organiser le premier Comité de Réseau. Les actions réalisées jusqu'alors ont donc pu être validées, de même que les orientations pour 2021.

#### **Animation du dispositif RITA (et PEI AGRI)**

Concernant le suivi des projets : des échanges ont lieu avec les chefs de file en début d'année lors des rencontres en marge du SIA (Salon Internationale de l'Agriculture) comme chaque année. Des rdvs individuels ont été réalisés par téléphone pour préparer un CSR (Comité de Suivi Rita), lequel, initialement prévu en septembre, a finalement eu lieu, en parti, le deuxième jour du salon de l'agriculture. Une réunion d'échange collective a eu lieu sans les partenaires extérieurs.

Concernant le transfert d'information, une Vidéo sur l'état d'avancement d'un GO a été réalisée puis diffusée lors des Assises de l'Agriculture et lors du Comité de Réseau du mois de novembre. Des articles sont consacrés aux RITA dans la lettre d'information du Réseau.

Concernant la question de l'appropriation des résultats des projets, un turn over important en 2020 des équipes de la Chambre d'Agriculture n'a pas permis d'avancer sur l'ingénierie du transfert sur les projets. Enfin, en 2020 l'animation a poursuivi la participation régulière aux Réunions entre animateurs RITA, Comités de Suivi RITA et Réunions PEI AGRI.

#### **Nombre de dossiers programmés**

Le Réseau Rural étant financé par l'assistance technique, il n'y a pas de dossiers financés sur une mesure Réseau Rural

#### **Communication du réseau rural**

- Les logos sont systématiquement édités sur tous les supports du RRG : feuille d'émargement, power point, compte rendu, signature de mail etc.
- Des cartes de visite ont déjà été imprimées et sont diffusées régulièrement
- Une plaquette de communication du Réseau Rural a été réalisées et est diffusée régulièrement

- La première Lettre d'information du Réseau Rural a été éditée en septembre 2020
- Des vidéos pour présenter des dispositifs financés par le FEADER ont été réalisées
- Un page Facebook a été créée, de même qu'un compte sur Instagram
- La page régionale sur le site national du Réseau rural National a été mise à jour
- Des goodies ont été créés et distribués (cahier, crayon et sac) lors des assises de l'agriculture

### **Difficultés/Avancements**

La principale difficulté réside dans le fait que le Réseau Rural prévoit qu'un seul poste alors que les besoins de mise en réseau, d'ingénierie ou encore de communication sont importants. Le « métier » d'animation/coordination réseau rural doit être discuté entre les réseaux ruraux régionaux également car ces postes comprennent des champs de compétences qui nécessitent d'être formés et reconnus pour plus de légitimité auprès des structures porteuses et sur les territoires (ces discussions ont également eu lieu au sujet des animateurs LEADER). L'année 2020 a permis de clarifier à la fois les missions ainsi que les compétences à mobiliser pour répondre aux besoins. Après trois années d'animation, les missions se sont clarifiées et structurées. La feuille de route permet d'être en adéquation avec les besoins actuels du territoire avec des actions précises à venir pour l'année 2021.

### **Lien avec le réseau rural national**

En 2020, le Réseau Rural de Guyane (RRG) a participé à des ateliers dans le cadre du RITA au siège du Réseau Rural National (RRN) à Paris. Lors de ce séjour, nous avons rencontré (animateur RRN, animatrice du Réseau Rural de Mayotte et RRG) un chargé de mission du CEEBIOS pour entrevoir les actions possibles sur le biomimétisme. Des échanges approfondis se sont succédés tout au long de 2020 avec des partenaires guyanais. Des points réguliers téléphoniques ont eu lieu en 2020 avec le RRN pour préparer les actions de 2021. C'était l'occasion d'avancer oralement sur des réflexions qui peuvent être communes aux autres (Réseaux Ruraux Régionaux (RRRx). Le contexte sanitaire n'ayant pas permis de participer directement aux événements sur Paris.

### **Lien avec le réseau rural européen**

Du fait de la crise sanitaire en 2020, les déplacements aériens ont été interrompus empêchant les réunions en présentiel. Les travaux en visio-conférence n'ont pas pu être suivis par la Guyane à cause du décalage horaire (5 heures en moins par rapport à l'heure de Bruxelles) et à cause de la barrière de la langue (travaux non traduits).

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

### **Activités de l'année 2020**

#### **a. Nombre de groupes de travail, réunions, déplacements**

Le tableau ci-après rend compte de l'organisation d'événements multi-acteurs. Pour rappel, ces derniers sont donc ponctuels, l'essentiel du travail du Réseau Rural porte sur le travail préparatoire et les échanges

quotidiens. La mobilisation des acteurs vient souvent pour valider des propositions pour donner suite à ce travail. Ce tableau ne rend donc pas compte des rdv individuels (présentiel, visio, ou téléphonique) ni même des échanges par email qui participent à l'avancement des différentes actions.

Pour rappel, les actions du RRG :

- **Action 1 : Communication et information**
- **Action 2 : Accompagnement des territoires ruraux**
- **Action 3 : Coopération**
- **Action 4 : Innovation Agricole**

(voir annexe graphique)

#### **b. Bilan de l'année 2020**

Les Actions 1 (communication) et 3 (coopération) sont transversales. Il n'y a donc pas de nombreux événements dédiés à ces actions car elles constituent plutôt des supports pour animer le développement territorial et le structurer. Une mise en cohérence des actions autour du secteur de l'agriculture/alimentation a été organisée en 2020 : projet de plateforme d'information numérique, lien avec la valorisation économique et social de la biodiversité, ingénierie et méthodologie par le biomimétisme. L'année 2020 a donc été très structurante pour les années à venir.

#### **Nombre d'événements (multipartenaires) organisés :**

- Action 1 Communication et information : 3
- Action 2 Accompagnement des territoires ruraux : 10
- Action 3 Coopération : 3
- Action 4 Innovation Agricole : 11

Dates	Objet	Action concernée
20/01/20	Pré-Comité de réseau rural "communication pour le développement"	Action 1
21/01/20	Comité de pilotage Pôle Agricole Mairie de Maripa-Soula	Action 4
30/01/20	Réunion de travail Réseau Rural/DADT "Accompagnement des initiatives sur les territoires ruraux"	Action 2
04/02/20	CSR : Comité de Suivi des RITA	Action 4
13/02/20	Réunion Pré-Comité de Réseau Rural "Coopération"	Action 3
20/02/20	Réunion d'échange sur la communication sur les territoires ruraux	Action 1
22-29/02/20	Participation aux rencontres RITA/SIA	Action 4
20/03/20	Comité Technique du Réseau Rural "Communication pour le Développement Rural" (annulé et non reprogrammé)	Action 1
26-27/03/20	INTERGAL (annulé et non reprogrammé le 8 et 9 avril 2020)	Action 3
31/03/2020	CSR : Comité de Suivi des RITA	Action 4
03/04/20	Réunion de présentation du projet de Pôle Agricole de Maripasoula (réunion en visio initialement prévue le 18/03 à la CAG)	Action 4
10/04/20	Réunion d'échange sur le biomimétisme en Guyane	Action 2
24/04/20	Réunion d'échange Petite Agriculture/savoirs traditionnels	Action 2 et 4
14/05/20	Webconférences Inter RRR	Toutes
18/05/20	Réunion Lundi 18 mai : Sécurité alimentaire dans les OM	Action 2
26/05/20	CSR : Comité de Suivi des RITA	Action 4
02/06/20	Groupe de Travail Système alimentaire	Action 2 et 4
15/06/20	Réunion Ceebios/Institut des Territoires Coopératifs/RRG	Action 2
22/06/20	Réunion d'animation RITA	Action 4
25/08/20	Réunion COOPERATION FEMMES PUISSANTE/PAE/RRG	Action 3
15/09/20	Réunion COOPERATION LEADER PNRG/PAE/RRG	Action 3
29/09/20	Webinaire - Biomimétisme en Guyane	Action 2
05/10/2020	Réunion de travail sur la mise en œuvre du biomimétisme en Guyane	Action 2
15/10/20	RDV échange Plateforme d'information numérique	Action 1
19-21/11/20	Déplacement Maripasoula/Papaïchton	Actions 2 et 4
26/11/20	Comité Réseau Rural de Guyane	Toutes
01/12/20	Présentation des projets RITA lors des Assises de l'Agriculture	Action 4
18/12/20	Réunion DEAAF sur actions de partenariat à mettre en œuvre sur la question alimentaire (SAUM et SEAF)	Action 2

Annexe RNN

#### 4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

##### Stratégie globale

Une stratégie globale de communication intitulée « démystifier les fonds européens, levier de développement du territoire » qui concerne l'ensemble des programmes européens (PDRG FEADER, PO FEDER/FSE, PO FEAMP, PCI Amazonie, PO FSE ETAT et le volet régional du PO national IEJ) a été mise en place afin d'assurer leur publicité.

Cette communication permet de démystifier les fonds européens en développant la proximité à travers la sensibilisation, l'information, et l'accompagnement des porteurs de projets, des bénéficiaires, des partenaires, et plus largement des citoyens. Ses objectifs sont :

- Détecter et faire émerger des projets éligibles
- Informer et accompagner les porteurs jusqu'au dépôt de leur projet (*sans montage de dossiers*)
- Informer et sensibiliser sur les acteurs pouvant les accompagner dans la réalisation de leur projet



## **La Stratégie Communication Pour Le FEADER**

La communication sur le PDRG est délocalisée afin de développer de la proximité avec les cibles. Il s'agit de se rendre auprès des bénéficiaires potentiels des communes rurales en mettant en place des sessions d'information y compris dans les communes isolées telles que Gran Santi, Maripasoula... Le SAC a été associé lors des visites sur place afin d'expliquer les mesures de communication et de publicité obligatoire (panneau à l'entrée des parcelles fourni gracieusement par le PAE, logos sur les équipements financés...), d'apporter du conseil mais également de recueillir des témoignages de bénéficiaires afin de valoriser les projets financés.

En 2020, le service communication a priorisé 3 objectifs :

- Valoriser les projets avec 2 objectifs (en faire des exemples de réussite + justifier de l'attribution des fonds)
- Informer des AAP pour susciter le dépôt de candidature
- Développer de la proximité en faisant de la CTG un acteur du développement du territoire

### **2020, une année particulière avec quelques actions spécifiques liées à la crise sanitaire**

- En dehors de la présence de l'équipe communication aux assises, la crise sanitaire n'a pas permis de mettre en place des actions physiques à destination du grand public.
- Les équipes ont mis en place des rendez-vous téléphoniques quand le présentiel n'était pas possible en raison des mesures de confinement et/ou de distanciation sociale.
- Il y a eu également le déploiement d'une campagne dématérialisée d'information et de sensibilisation sur l'appel à projet flash covid notamment.
- Cette période a permis de concevoir des films sur les aides d'équipements publics, des story sur les bénéficiaires qui seront disponibles sur les réseaux.

### **Les Moyens Dédiés A La Communication ( Humains /Techniques/ Financiers)**

- Le service communication compte 3 agents depuis juillet 2020.
- Par ailleurs, il bénéficie d'une enveloppe financière sur l'AT.
- Un prestataire sur le site internet et les réseaux sociaux est chargé de la maintenance du site internet Europe en Guyane.
- Des logiciels de PAO spécifiques à la création de documents de communication sont utilisés par le Service Communication.

## **5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

## **6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

## **7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS  
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.



## **9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

**10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Non
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-



## **11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES**

Voir annexe relative au suivi

## Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

<b>Domaine prioritaire 1A</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2020			3,40	36,77	9,25
		2014-2019			2,41	26,06	
		2014-2018			0,91	9,84	
		2014-2017			0,40	4,33	
		2014-2016					
		2014-2015					

<b>Domaine prioritaire 1B</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2020					93,00
		2014-2019					
		2014-2018			8,00	8,60	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

<b>Domaine prioritaire 1C</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2020			1 030,00	93,81	1 098,00
		2014-2019			1 030,00	93,81	
		2014-2018			1 030,00	93,81	
		2014-2017			251,00	22,86	
		2014-2016					
		2014-2015					

**Domaine prioritaire 2A**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2020	1,84	35,21	1,84	35,21	5,23
		2014-2019	1,50	28,71			
		2014-2018	0,98	18,75	0,98	18,75	
		2014-2017	0,18	3,44	0,18	3,44	
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	22 352 256,00	76,68	10 691 187,88	36,68	29 150 295,12
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	5 634 292,99	86,46	2 681 387,02	41,15	6 516 764,71
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			267 328,71	28,95	923 529,41
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2020			1 030,00	93,81	1 098,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	640 513,99	29,84	405 792,92	18,90	2 146 705,88
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2020			1 680,00	6 222,22	27,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	10 280 884,90	83,98	5 142 107,35	42,00	12 242 705,88
M04	O2 - Total des investissements	2014-2020			8 034 542,73	42,00	19 129 227,94
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			5 142 107,35	42,00	12 242 705,88
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2020			110,00	43,48	253,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	65 000,00	10,62	91 000,00	14,87	611 764,71
M06	O2 - Total des investissements	2014-2020			91 000,00	14,87	611 764,71
M06.3	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2020			10,00	16,67	60,00
M16	O1 - Total des dépenses	2014-2020	4 661 564,12	88,30	2 370 900,59	44,91	5 279 412,76

	publiques						
M21	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	1 070 000,00	45,47			2 352 941,18
M21	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2020					350,00

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2020	0,80	51,53	0,80	51,53	1,55
		2014-2019	0,73	47,02	0,73	47,02	
		2014-2018	0,65	41,87	0,65	41,87	
		2014-2017	0,50	32,20	0,50	32,20	
		2014-2016					
		2014-2015	0,12	7,73			
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
<b>2B</b>	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	8 812 356,50	49,65	4 448 208,34	25,06	17 749 991,59
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	5 215 606,50	36,73	2 770 477,54	19,51	14 200 000,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2020			2 770 477,54	19,51	14 200 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	3 596 750,00	101,32	1 677 730,80	47,26	3 549 991,59
M06	O2 - Total des investissements	2014-2020			1 677 730,80	47,26	3 549 991,59
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			1 677 730,80	47,26	3 549 991,59
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2020			48,00	51,61	93,00

**Domaine prioritaire 2C+**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2C+	Investissements totaux en faveur d'une gestion efficace, multifonctionnelle et durable des forêts (€)	2014-2020			13 276 890,64	104,64	12 688 235,29
		2014-2019			8 623 106,40	67,96	
		2014-2018					
		2014-2017			6 240 734,79	49,19	
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2C+	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	20 683 993,24	88,06	12 471 184,55	53,10	23 488 235,28
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	14 474 549,83	114,08	7 659 497,64	60,37	12 688 235,29
M04	O2 - Total des investissements	2014-2020			7 659 497,64	60,37	12 688 235,29
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	3 271 062,33	66,68	2 394 580,64	48,81	4 905 882,35
M07.1 M07.2 M07.3 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			8,00	80,00	10,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	2 503 917,08	47,72	2 417 106,27	46,07	5 247 058,82
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			2 417 106,27	46,07	5 247 058,82
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	434 464,00	67,14			647 058,82

Domaine prioritaire 3A								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2020	0,15	29,95	0,42	83,86	0,50	
		2014-2019	0,27	53,91	0,27	53,91		
		2014-2018	0,03	5,99	0,03	5,99		
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	Pourcentage d'industries agroalimentaires soutenues (u)	2014-2020				12,00	60,00	20,00
		2014-2019				8,00	40,00	
		2014-2018				5,00	25,00	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	2 582 650,21	54,43	1 955 087,20	41,20	4 744 879,59	
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	55 798,00	51,47	20 545,00	18,95	108 409,00	
M03.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2020			9,00	30,00	30,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	2 526 852,21	54,50	1 934 542,20	41,72	4 636 470,59	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2020			2 579 389,60	41,72	6 181 960,78	
M04.1 M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			12,00	60,00	20,00	

Priorité P4								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
P4	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2020			7,41	29,45	25,16	
		2014-2019			7,41	29,45		
		2014-2018			7,41	29,45		
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2020				7,41	29,45	25,16
		2014-2019				7,41	29,45	
		2014-2018				7,41	29,45	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2020				7,41	62,82	11,79
		2014-2019				7,41	62,82	
		2014-2018				7,41	62,82	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	14 998 870,60	164,74	5 976 275,90	65,64	9 104 487,67	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	160 641,02	34,74	149 357,56	32,30	462 352,93	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2020			165 952,84	32,32	513 525,48	
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			12,00	57,14	21,00	
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	1 119 098,77	48,83	664 829,06	29,01	2 291 758,55	
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			604,00	16,62	3 635,00	
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	882 338,26	57,35	882 338,26	57,35	1 538 516,19	
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			24,00	1,23	1 950,00	
M11.2	O5 - Superficie	2014-2020			636,00	61,39	1 036,00	

	totale (ha)						
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	12 582 314,83	271,44	4 205 486,23	90,73	4 635 389,41
M13.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020					7 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	254 477,72	144,20	74 264,79	42,08	176 470,59

Domaine prioritaire 5C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5C	T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	2014-2020	862 745,07	100,00	862 745,07	100,00	862 745,10
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5C	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	670 500,00	71,24	647 058,80	68,75	941 176,47
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	670 500,00	103,62	647 058,80	100,00	647 058,82
M06	O2 - Total des investissements	2014-2020			862 745,07	100,00	862 745,10
M06	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			2,00	200,00	1,00
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2020			2,00	200,00	1,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	0,00	0,00			294 117,65



**Domaine prioritaire 5E**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5E	T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	2014-2020					0,01
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5E	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	88 965,06	68,64	88 965,06	68,64	129 609,28
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	6 414,60	13,63	6 414,60	13,63	47 058,82
M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			6 414,60	13,63	47 058,82
M08.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020					393,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	82 550,46	100,00	82 550,46	100,00	82 550,46
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2020			0,00	0,00	173,00

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2020					35,00	
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2020				98,19	110,66	88,73
		2014-2019				98,19	110,66	
		2014-2018				98,19	110,66	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2020				98,19	110,66	88,73
		2014-2019				98,19	110,66	
		2014-2018				98,19	110,66	
		2014-2017				98,19	110,66	
		2014-2016				98,19	110,66	
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	34 145 746,63	62,98	17 189 371,27	31,70	54 217 647,05	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	27 167 890,52	66,00	12 459 127,58	30,27	41 164 705,88	
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			4,00	33,33	12,00	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2020			15 499,00	13,71	113 055,00	
M07.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2020			38,00	47,50	80,00	
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020	6 977 856,11	53,46	4 730 243,69	36,24	13 052 941,17	
M19	O18 - Population	2014-2020			83 000,00	110,67	75 000,00	

	concernée par les groupes d'action locale						
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2020			5,00	100,00	5,00
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			295 667,76	98,56	300 000,00
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			2 783 627,73	29,67	9 382 352,94
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020					605 882,35
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2020			1 650 948,20	59,72	2 764 705,88

## Documents

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Total de contrôle</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
Résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	18-06-2021	Résumé à l'intention des citoyens	Ares(2021)4250505	1241174097	Résumé à l'intention des citoyens	30-06-2021	nblabene
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP003	Annexe financière (systèmes)	28-04-2021		Ares(2021)4250505	3272309309	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP003_fr.pdf	30-06-2021	nblabene

